ville de
Gonfreville
l'Orcher

Gonfreville l'Orcher, le 20 octobre 2016

Jean-Paul LECOQ
Maire de Gonfreville l'Orcher
Conseiller départemental de Seine-Maritime
Vice-président de la Communauté d'Agglomération Havraise

Nos Réf. : JPL/SG

Monsieur Denis MERVILLE
Président de l'ADM76
9 rue Saint-Sever

76100 ROUEN

Objet : *Plan Préfecture Nouvelle Génération*

Monsieur le Président, cher collège,

Je fais suite à votre courriel du jour relatif au plan « Préfecture Nouvelle Génération » pour vous faire part, comme vous m'y invitez, de mes observations qui, en l'occurrence, constituent une ferme opposition au projet actuellement travaillé dans le cadre de la réforme de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI).

Tout d'abord, je partage pleinement le désaccord de nombreux maires dépourvus actuellement d'un dispositif de recueil (DR) et qui ne pourraient plus accueillir en mairie, du fait de cette réforme, leurs administrés souhaitant se faire délivrer une carte d'identité. La perte de lien qui en résulterait, tout comme l'affaiblissement des missions des communes, s'avèreraient fortement préjudiciables à la qualité de service public attendue par nos concitoyens. Une qualité de service passant inéluctablement par un souci de proximité, notamment en milieu rural.

J'ajoute, même si j'ai conscience de la réalité de cette situation s'agissant des passeports, que les nouvelles dispositions envisagées en matière de délivrance des cartes d'identité constitueraient une rupture dans l'égalité d'accès des usagers aux services publics. Elément qu'il serait d'ailleurs utile à mon avis de faire expertiser d'un point de vue juridique.

Sur ce premier aspect, je préconise donc, au minimum, que l'Etat accepte de doter toutes les communes qui le souhaitent d'un dispositif de recueil sécurisé, et non seulement, par instauration d'un quota du reste bien dérisoire, les 228 qui seraient sélectionnées à cet effet sur tout le territoire national. Une demi-dizaine en Seine-Maritime !

Le deuxième aspect de mon opposition réside dans les conséquences du nouveau traitement sécurisé des demandes de cartes d'identité sur les communes actuellement dotées du dispositif le permettant.

../..

Un rapide sondage réalisé auprès des communes de l'agglomération havraise non équipées du dispositif de traitement et situées à proximité de la mienne, me permet d'estimer à un millier le nombre de demandes extérieures de carte d'identité à traiter demain en complément des 525 instruites actuellement pour mes administrés. Sur les 17 communes formant la CODAH, seules Le Havre, Montivilliers et Gonfreville l'Orcher sont équipées.

Et encore, il semble évident que ce chiffre constitue un seuil minimal en sachant, comme nous l'observons actuellement dans l'instruction des passeports, que de nombreuses personnes ne résidant pas aux alentours de ma commune font déjà le choix de solliciter mes services, notamment par proximité de leur emploi sur la zone industrielle ou la zone commerciale de l'Estuaire ou tout simplement parce que le stationnement est gratuit à Gonfreville l'Orcher.

Compte tenu de la situation de mes services au regard de leur charge de travail et du fait que l'Etat ait baissé drastiquement ses dotations, je ne dispose d'aucune marge de manœuvre budgétaire pour augmenter mes effectifs afin de répondre correctement à ces demandes nouvelles. J'en veux pour preuve que nous ne pouvons plus remplacer nos départs en retraite depuis plusieurs années.

Les missions remplies pour le compte de l'Etat par ma collectivité sont censées être, partiellement en tout cas, prises en compte à travers la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Or, cette année et sous les effets des mesures gouvernementales, cette DGF est négative. Nous finançons donc actuellement, du point de vue de cette dotation, les services que nous accomplissons pour le compte de l'Etat. C'est ubuesque !

Et ce n'est pas la dotation symboliquement envisagée pour contribuer à la charge supplémentaire relative à la gestion des cartes d'identité qui serait de nature à y contribuer. Comme l'a indiqué en mon nom mon directeur de Cabinet lors de la réunion du 17 octobre en préfecture à ce sujet, il s'agit là d'un simple pourboire alors que dans le même temps, les services de l'Etat en Seine-Maritime envisagent de supprimer 80 postes grâce à cette réforme.

En conclusion de ce second volet, et dans l'état actuel du projet, je considère que ce plan constitue un nouveau transfert de charge non compensé de l'Etat vers les communes dont il assèche par ailleurs le financement.

Il aura beau jeu dès lors de se défausser de la gestion publique d'un service qu'il maitrise par ailleurs, en renvoyant ses propres turpitudes sur les communes dotées d'un terminal. Communes priées d'élever à leurs frais leur niveau de service pour ne pas avoir à gérer le mécontentement des usagers qui verraient les temps de délivrance de leur carte d'identité s'allonger ou les files d'attente s'accroitre dans nos mairies. Nous quittons Ubu pour entrer dans Kafka !

Nous le savons tous pour le vivre régulièrement, la pression des administrés est parfois forte en matière de délivrance de ces titres, CIN comme passeport : un voyage, un emploi, des études ou tout autre démarche administrative étant quelquefois conditionné à ces délivrances, dans des délais parfois courts. Il est évident que cette réforme serait donc de nature à accroître cette pression sur nos agents pendant que, de son côté, l'Etat supprimerait par milliers des postes de fonctionnaires actuellement dédiés à ces missions.

../..

Ces différents éléments ont été exprimés en mon nom aux représentants de Madame la Préfète, lors de la réunion à Rouen le 17 octobre à laquelle vous avez participé. Nous avons noté à cette occasion les fortes réticences exprimées par de nombreuses communes ainsi que les positions que vous avez prises.

Il est du reste tout à fait regrettable que cette réunion qui ressemblait plus à une simple réunion d'information qu'à une réelle concertation, ait été limitée aux seules communes actuellement dotées du dispositif, soit une trentaine si je ne m'abuse, et non aux centaines d'autres que comptent notre département.

Persuadé de pouvoir compter sur votre pugnacité pour mettre en échec ce projet néfaste pour le service public de proximité, je vous assure de ma disponibilité afin de me joindre à toute initiative allant dans ce sens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Paul LECOQ